

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 novembre 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Josée Beaupré,
M. Michel Morin,
M. Sylvain Tousignant,

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire

CE-2016-1373-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2016-1374-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2016-1375-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 9 NOVEMBRE 2016

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 novembre 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

M. Michel Morin ne participe pas aux discussions concernant le point suivant.

CE-2016-1376-DEC AUTORISATION/ BIENS SAISIS / DÉTENTION

ATTENDU la demande du 6 octobre 2016 du sergent-enquêteur Pier-Luc Brisson pour prolonger au 13 juillet 2017 les biens saisis par l'UPAC le 13 juillet 2016 au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, au 940, montée Masson, et au 748, rue Saint-Pierre, à Terrebonne.

ATTENDU QUE le sergent-enquêteur nous offre son entière collaboration pour fournir, si requis, copies des dossiers administratifs de la Ville qui auraient pu être saisis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et des affaires juridiques, que le comité exécutif autorise la Sûreté du Québec à détenir les biens de la Ville perquisitionnés et saisis le 13 juillet 2016 au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, au 940, montée Masson, et au 748, rue Saint-Pierre, à Terrebonne, et ce, jusqu'au 13 juillet 2017.

Que le secrétaire du comité exécutif soit autorisé à signer le consentement à la détention de pièces à conviction (art. 490 du *Code criminel*) et les biens saisis aux adresses mentionnées ci-dessus, et ce, jusqu'au 13 juillet 2017.

CE-2016-1377-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 857 611,19\$ préparée le 11 novembre 2016.
-

CE-2016-1378-DEC AUTORISATION / VIREMENT DE CRÉDITS PROVENANT D'UNE AFFECTATION À LA RÉSERVE « MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR » / BUDGET D'OPÉRATION 2016 / POSTE 417

ATTENDU QUE les honoraires des évaluateurs requis pour la conception du nouveau rôle triennal d'évaluation 2017-2019 n'ont pas été prévus au budget 2016 puisque le Manuel de la présentation de l'information financière municipale suggérait de les comptabiliser en tant que frais reportés (charge de 527 450 \$ taxes nettes incl.) et de les amortir sur la période pendant laquelle le rôle s'applique ;

ATTENDU la note d'information du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) émis en mars 2016 annonçant que cette pratique ne répondait plus aux normes comptables et que la charge devrait être constatée entièrement aux résultats de l'exercice au cours duquel la charge est encourue;

ATTENDU QU'une mesure d'allègement fiscal transitoire est permise par le MAMOT afin d'étaler l'effet sur la taxation engendrée par cette modification comptable, soit trois (3) ans pour les honoraires liés à la préparation et au dépôt d'un rôle triennal d'évaluation;

ATTENDU QUE cette mesure d'allègement fait appel au mécanisme des *Dépenses Constatées à Taxer ou à Pourvoir* (DCTP) ;

ATTENDU QU'une affectation peut être faite aux DCTP pour toutes charges de confection du rôle constatées entièrement aux résultats avant 2017;

ATTENDU QUE cette mesure comptable d'allègement n'aura aucune incidence budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le comité exécutif autorise le virement de crédits au montant de 527 450 \$ au poste 02-150-00-417.

CE-2016-1379-DEC CALENDRIER / JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS / ANNÉE 2017-2018

ATTENDU le dépôt du calendrier des jours fériés et chômés à la Ville de Terrebonne pour la période débutant le 4 janvier 2017 et se terminant le 2 janvier 2018, à savoir :

Jours fériés	2017-2018
Vendredi saint	Vendredi 14 avril 2017
Lundi de Pâques	Lundi 17 avril 2017
Fête de Dollard / Fête des patriotes	Lundi 22 mai 2017
Saint-Jean-Baptiste / Fête nationale	Lundi 26 juin 2017
Confédération / Fête du Canada	Lundi 3 juillet 2017
Fête du Travail	Lundi 4 septembre 2017
L'Action de grâces	Lundi 9 octobre 2017
Période des fêtes	Lundi, 25 décembre 2017 au mardi 2 janvier 2018

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim, que le comité exécutif entérine le calendrier des jours fériés et chômés décrits ci-dessus.

Que ledit calendrier s'intègre aux heures de bureau de la Ville.

Que chaque direction applique le présent calendrier en tenant compte toutefois des régimes de conditions de travail applicables à son personnel.

CE-2016-1380-DEC NOMINATION / INSPECTEUR EN URBANISME DURABLE / DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

ATTENDU l'affichage du poste d'inspecteur en urbanisme durable à la Direction de l'urbanisme durable;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, de nommer M. Jérémie Loeub au poste d'inspecteur en urbanisme durable à la Direction de l'urbanisme durable à compter du 17 novembre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2016-1381-DEC PROLONGATION DE CONTRAT / CHARGÉ DE PROJETS, SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement à la nécessité de prolonger les services du chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 24 février 2017, les services de M. Benjamin Raffier au poste de chargé de projets au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Benjamin Raffier.

CE-2016-1382-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR – SECTEUR 2 / SA16-9077

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur « 2 » (SA16-9077) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 19 octobre 2016 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 novembre 2016, à savoir :

Excavation Marcel Clark inc.	33 457,73 \$ t.t.c.
Groupe Damga inc.	34 492,50 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Excavation Marcel Clark inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 novembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 14 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Excavation Marcel Clark inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 16 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte la soumission de la société **EXCAVATION MARCEL CLARK INC.**, datée du 8 novembre 2016, pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur « 2 », et ce, pour un contrat d'une durée d'un an, pour un montant total de 29 100 \$ (taxes en sus) avec deux (2) options de renouvellement de six (6) mois soit , du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018 ainsi que du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0512 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2016-1383-REC SOUMISSION / COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS SECTEUR LACHENAIE, MATIÈRES RECYCLABLES SECTEUR LACHENAIE ET LA PLAINE ET SITES DE DÉPÔTS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte et transport des déchets « secteur Lachenaie », des matières recyclables « secteurs Lachenaie et La Plaine » et des sites de dépôts volontaires (SA16-9067) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 octobre 2016 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 1^{er} novembre 2016, à savoir :

Entreprise Sanitaire F.A. Ltée	2 218 442,66 \$ t.t.c.
--------------------------------	------------------------

ATTENDU le rapport daté du 1^{er} novembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 14 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 2 268 086,13 \$ (t.t.c.) en date du 20 juillet 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accepter la soumission de la société **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE**, datée du 31 octobre 2016, pour la collecte et transport des déchets « secteur Lachenaie », des matières recyclables « secteurs Lachenaie et La Plaine » et des sites de dépôts volontaires, pour un montant total de 1 929 500,04 \$ (taxes en sus) débutant le 21 janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2017, avec trois (3) options de renouvellement d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier de chacune des années.

CE-2016-1384-DEC SOUMISSION / REGROUPEMENT D'ACHATS DE LA RIVE-NORD / PRODUITS CHIMIQUES POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a participé à un achat regroupé de produits chimiques pour l'année 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville de Joliette a été mandatée par le regroupement pour procéder à un appel d'offres ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 18 août 2016 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 septembre 2016, à savoir :

Lot A.1 : Sulfate ferrique 12%

Kemira Water Solutions Canada inc.	0,182\$/Kg liquide
Chemtrade	0,245\$/Kg liquide

Lot B.3 : Polymère déshydratation des boues

Aquasan ltée	3,990\$/Kg
Brenntag Canada inc.	4,460\$/Kg
Produits Chimiques CCC	4,610\$/Kg
Univar Canada	5,320\$/Kg

Lot F.1 : Chlore gazeux (cylindre 68 kg)

Brenntag Canada	2,220\$/Kg
ClearTech industries inc.	2,890\$/Kg

ATTENDU QUE Cleartech Industries Inc., a été déclarée non conforme pour le Lot F.1 Chlore gazeux (cylinder 68 kg) pour ajout de conditions restrictives à sa soumission;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes se sont avérées les plus basses conformes selon le rapport daté du 27 octobre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot A.1 : Sulfate ferrique 12%
Aquasan ltée	Lot B.3 : Polymère déshydratation des boues
Brenntag Canada	Lot F.1 : Chlore gazeux (cylindre 68 kg)

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 41 927,39 \$ t.t.c. ;

ATTENDU la vérification juridique du 9 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte les soumissions des sociétés mentionnées ci-dessous pour la fourniture de produits chimiques, et ce, pour un contrat d'un (1) an :

	<u>Montant</u> <u>(taxes en sus)</u>
Lot A.1 : Sulfate ferrique 12% Kemira Water Solutions Canada inc.	29 620,50\$
Lot B.3 : Polymère déshydratation des boues Aquasan Itée	1 995,00\$
Lot F.1 : Chlore gazeux (cylindre 68 kg) Brenntag Canada inc.	8 000,88\$

CE-2016-1385-REC RENOUELEMENT DE CONTRAT / ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE DE RUES

ATTENDU QUE le conseil municipal, le 15 décembre 2015, a adopté la résolution 601-12-2015 concernant l'octroi d'un contrat d'entretien d'éclairage de rues, pour une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, à la société **INSTALLUME INC.** ;

ATTENDU QUE la soumission SA15-9077 arrivera à échéance le 31 décembre 2016, que la prestation des services du fournisseur est satisfaisante et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement automatique pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le contrat sera renouvelé pour un montant de 173 556,95\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0.9638%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 14 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil municipal d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2017, la soumission pour l'entretien d'éclairage de rues avec la société **INSTALLUME INC.** pour une somme de 150 951,90\$ (taxes en sus), et ce, tel que stipulé à l'article 16 du cahier des charges spécifiques.

CE-2016-1386-DEC RENOUELEMENT DE CONTRAT / SERVICE D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES / SA15-9076

ATTENDU QUE le 26 novembre 2015 le comité exécutif a entériné la résolution CE-2015-1438-DEC concernant l'octroi d'un contrat de service d'entretien des génératrices, pour une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement, à la société **LES ENTREPRISES L.M. INC.** ;

ATTENDU QUE la soumission SA15-9076 arrivera à échéance le 25 novembre 2016, que la prestation des services du fournisseur est satisfaisante et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement automatique pour une période supplémentaire d'un an ;

ATTENDU QUE le contrat sera renouvelé pour un montant de 45 475.90 \$ t.t.c., soit la valeur du contrat original plus l'IPC (0.9916%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 14 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil municipal d'accepter pour un premier renouvellement d'un (1) an, à compter du 26 novembre 2016, la soumission pour le contrat de service d'entretien des génératrices avec la société **LES ENTREPRISES L.M. INC.** pour une somme de 39 552,85\$ (taxes en sus), et ce, tel que stipulé à l'article 20 du cahier des charges spécifiques. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0513 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2016-1387-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
INSTALLATION D'UNE CHAMBRE DE VANNE
AVEC VANNE PNEUMATIQUE SUR L'AQUEDUC
DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE**

ATTENDU QU'il est requis d'effectuer des travaux d'installation d'équipements d'aqueduc dans l'emprise du boulevard de la Pinière, la mise en place d'une chambre de vanne comprenant une vanne munie d'un positionneur pneumatique servant de dispositif de contrôle sur le débit, et ce, afin de limiter l'écoulement de l'eau vers l'est, qui autrement limite la capacité d'alimentation du secteur ouest de la ville. Cet équipement sert également à limiter le pompage excessif de la station de surpression Georges VI, engendrant des problèmes de basse pression dans le secteur de la Pommeraie et, de façon temporaire, une vanne sur la conduite principale de la Pinière est en position semi-fermée ;

ATTENDU les recommandations de l'étude de la firme BPR-Triax du mois d'avril 2014 pour la mise à jour du plan directeur du projet Urbanova en annexe ;

ATTENDU les recommandations de l'étude de la firme Aqua Data du mois d'avril 2016 pour le plan directeur aqueduc des villes de Terrebonne et de Mascouche (Réf. : RAIM-2015-002) en annexe ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire désire procéder à un appel d'offres public pour l'installation d'une chambre de vanne intelligente sur l'aqueduc du boulevard de la Pinière;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'installation d'une chambre de vanne intelligente sur l'aqueduc du boulevard de la Pinière*** » (référence : règlement d'emprunt 473).

**CE-2016-1388-DEC VENTE D'UN IMMEUBLE / LOT 4 521 999 DU
CADASTRE DU QUÉBEC / M. JEAN LABRECQUE /
SECTEUR DU PARC DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU la demande de M. Jean Labrecque, en octobre 2016, au service du développement économique, aux fins d'acquérir le lot 4 521 999 du cadastre du Québec, afin d'en faire son entretien, son aménagement paysager ainsi que d'y avoir pleine jouissance ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire dudit lot 4 521 999 du cadastre du Québec, situé sur la côte de Terrebonne, à proximité du parc de la Rivière et à proximité du corridor de biodiversité;

ATTENDU QUE le lot présente un potentiel de connexion entre le corridor de biodiversité au nord de la côte de Terrebonne et au sud, en plus d'ajouter un accès au parc de la Rivière à plus long terme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif refuse la demande d'acquisition de M. Jean Labrecque pour le lot 4 521 999 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Terrebonne pour les raisons suivantes :

1. Ce lot présente un potentiel pouvant servir de lien entre le corridor de biodiversité au nord de la côte de Terrebonne et au sud;
2. Ce lot présente également un potentiel d'accès supplémentaire pour le parc de la Rivière.

**CE-2016-1389-DEC TOURNAGE DE SCÈNES DE LA SÉRIE
« BELLEVUE » / VUE-BELLE PRODUCTION INC. /
17 ET 18 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU QU'il s'agit d'un tournage pour la série « Bellevue » diffusée sur les ondes de Radio-Canada anglophone Canadian Broadcasting Corporation (CBC), une production de Vue-Belle inc.

➤ Description :

Le tournage consiste à filmer des scènes sur la rue Saint-André (résidence privée / scènes intérieures et extérieures), au 203, rue Sainte-Marie, au restaurant le Bygs (scènes intérieures et extérieures) et au 251, rue Saint-Louis (scènes intérieures et extérieures);

➤ Localisation et horaire :

Jeudi 17 novembre 2016

Au 242, rue Saint-André de 7 h à 18 h ;

Au 233, rue Saint-André de 18 h à 21 h ;

Vendredi 18 novembre 2016

À l'intérieur et l'extérieur du 203, rue Sainte-Marie de 7 h à 13 h ;

À l'extérieur du 203, rue Sainte-Marie de 19 h 30 à 2 h du matin ;

À l'intérieur du 190, rue Saint-André de 13 h à 19 h ;

À l'extérieur et l'intérieur du 251, rue Saint-Louis de 19 h à 22 h ;

➤ Demande de la production :

Stationnement camions techniques :

Du 16 au 18 novembre 2016, entre 20 h et approximativement 18 h :

- rue Sainte-Marie (côté est), entre la ruelle du passant et Saint-François-Xavier, rue Saint-André (côté est), entre Saint-Louis et Saint-Pierre;

Le 18 novembre, entre 6 h et 18 h :

- rue Saint-François-Xavier (côté sud), entre boulevard des Braves et Saint-André;

Fermeture par intermittence (3 minutes) le 17 novembre:

Entre 7 h et 17 h, la rue Saint-André, entre Saint-Louis et Saint-François-Xavier;

Fermeture par intermittence (3 minutes) le 18 novembre:

Entre 8 h et 13 h, la rue Sainte-Marie, entre Saint-Pierre et Saint-Louis;

Entre 8 h et 13 h, la rue Saint-François-Xavier, entre Saint-André et le boulevard des Braves ;

Entre 18 h et 23 h, la rue Saint-Louis, entre le boulevard Terrebonne et la rue Léveillé.

Autres demandes techniques pour les 17 et 18 novembre 2016:

Retirer pour le tournage l'enseigne historique intitulée « un livre à ciel ouvert » située devant le 203, rue Sainte-Marie (restaurant Bygs), et planter un cèdre à la place;

Masquer les enseignes de noms de rue et les enseignes de signalisation (flèche sens uniques et arrêt) situées au coin de Sainte-Marie et Saint-François-Xavier.

- Aucun effet spécial ni cascade de quelque nature que ce soit ne sera nécessaire pendant le tournage ;
- En aucun temps, les rues ne seront obstruées pour donner accès aux véhicules d'urgence;
- Le stationnement des véhicules de l'équipe de tournage se fera sur une propriété privée.

ATTENDU la signature des commerçants lors du tournage en faveur du projet des rues et du boulevard utilisés;

ATTENDU le type et la nature du tournage;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux;

ATTENDU QUE la société de production se chargera de l'affichage informant les citoyens de l'ouverture à l'accès piétonnier durant le tournage ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise le tournage pour la série « Bellevue » diffusée sur les ondes de Radio-Canada anglophone Canadian Broadcasting Corporation (CBC), une production de Vue-Belle inc. qui aura lieu le jeudi 17 novembre 2016 aux 233 et 242, rue Saint-André, entre approximativement 7 h et 21 h, ainsi que le vendredi 18 novembre 2016 au 203, rue Sainte-Marie, de 7 h à 13 h, au 190, rue Saint-André de 13 h à 19 h, et au 251, rue Saint-Louis de 19 h à 22 h.

QUE soit autorisée la fermeture par intermittence aux 3 minutes le 17 novembre entre 7 h et 17 h, de la rue Saint-André entre Saint-Louis et Saint-François-Xavier.

QUE soit autorisée la fermeture par intermittence aux 3 minutes le 18 novembre : entre 8 h et 13 h, la rue Sainte-Marie, entre Saint-Pierre et Saint-Louis; entre 8 h et 13 h, la rue Saint-François-Xavier, entre Saint-André et le boulevard des Braves; entre 18 h et 23 h, la rue Saint-Louis, entre le boulevard Terrebonne et la rue Léveillé.

QUE soit interdit le stationnement afin de permettre le stationnement des camions techniques, du 17 au 18 novembre 2016, entre 7 h et approximativement 22 h, sur la rue Sainte-Marie (côté est), entre la ruelle du Passant et Saint-François-Xavier, ainsi que sur la rue Saint-André (côté est), entre Saint-Louis et Saint-Pierre.

QUE soit autorisé le retrait pour le tournage du 18 novembre, et ce, conformément à la grille tarifaire, de l'enseigne historique intitulée "un livre à ciel ouvert" située devant le 203, rue Sainte-Marie (restaurant Bygs). et de mettre un cèdre à la place.

QUE soit autorisé le masquage des enseignes de noms de rue et des pancartes de signalisation (flèches sens uniques et arrêt) situées au coin de Sainte-Marie et Saint-François-Xavier.

QUE la société de production se charge de l'affichage informant les citoyens de l'ouverture à l'accès piétonnier durant le tournage.

QUE soit exigé du requérant que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps dans les rues et le boulevard utilisés.

QUE, conformément au règlement 587, des frais de 350 \$ soient facturés au requérant. De plus, tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage seront facturés au requérant.

QUE la production mentionne la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

QUE le Service du développement économique informe par courriel les directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, des communications ainsi que Tourisme des Moulins.

**CE-2016-1390-REC AUTORISATION DE SIGNATURE / DÉPÔT D'UNE
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION /
ARTICLE 22 LOI SUR LA QUALITÉ DE
L'ENVIRONNEMENT / ACHAT ET INSTALLATION
D'UN QUAI / PARC ARISTIDE-LAURIER**

ATTENDU QUE la Direction du loisir et de la vie communautaire a mandaté la firme Exp inc. pour préparer les plans et devis et la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) pour l'acquisition et l'implantation d'un quai visant la pêche sportive dans le cadre du programme des parcs 2016 (règlement 652) ;

ATTENDU QUE les plans et devis ainsi que la demande sont maintenant complétés et que ceux-ci peuvent être déposés auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le conseil municipal autorise la Direction du loisir et vie communautaire à signer tout document nécessaire au nom de la Ville de Terrebonne pour l'obtention de ce certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC).

**CE-2016-1391-DEC RENOUVELLEMENT DE CONTRAT / ACHAT DE
PÉRIODIQUES / 4 BIBLIOTHÈQUES / ANNÉE 2017**

ATTENDU QUE le comité exécutif a autorisé, le 27 novembre 2014, via la résolution CE-2014-1456-DEC, l'octroi du contrat pour une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement à la société EBSCO pour le lot 2 et à la société RABAIS CAMPUS pour le lot 1;

ATTENDU QUE la soumission SA14-6060 arrive à échéance le 1^{er} décembre 2016 ;

ATTENDU QUE les prix des listes de périodiques demandés aux deux sociétés en date du 18 octobre 2016 sont conformes au marché, que nous sommes satisfaits de la prestation des fournisseurs et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement automatique;

ATTENDU QUE le contrat sera renouvelé pour un montant de 18 123,60\$ pour les titres du lot 2 de EBSCO et pour un montant de 9 864,71\$ pour les titres du lot 1 de RABAIS CAMPUS, plus les taxes de vente applicables;

ATTENDU la vérification juridique du 14 novembre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le renouvellement du contrat octroyé à la société **EBSCO** pour le lot 2 et à **RABAIS CAMPUS** pour le lot 1, pour un an, pour un montant de 27 988,31\$, plus les taxes de vente applicables, et ce, tel que stipulé à l'article 14 du cahier des charges générales. Les achats seront faits dans le budget 2017.

CE-2016-1392-DEC MARCHÉ DE NOËL 2016 / ACTION ÉVÉNEMENT

ATTENDU QUE l'organisme Action Événements tiendra pour sa cinquième édition le Marché de Noël de Terrebonne du 2 au 18 décembre prochain. Comme par les années passées, celui-ci se déroulera dans Les Jardins Masson du Collège Saint-Sacrement. Au programme, il y aura des spectacles sur scène, des tours de carriole et plusieurs exposants. Des feux à l'intérieur de braséro viendront agrémente l'ambiance.

ATTENDU QUE la programmation complète de l'événement se trouve en annexe du présent document ;

- Pour les tours en carriole, ils se feront les samedis 3, 10 et 17 décembre ainsi que les dimanches 4, 11 et 18 décembre de 13 h à 16 h 30. Le trajet est le même que l'an dernier et a déjà été approuvé par la Direction de la police ;

Départ du collège Saint-Sacrement 901, rue Saint-Louis, rue Saint-Sacrement, montée Masson, rue Saint-Louis, rue Saint-Joseph, rue Saint-Pierre, boulevard des Braves, rue Saint-Louis et retour au collège.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise l'organisme Action Événements à tenir le Marché de Noël dans Les jardins Masson du Collège Saint-Sacrement selon l'horaire mentionné ci-dessus, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente de produits comestibles et de boissons alcoolisées sur le site des Jardins Masson du Collège Saint-Sacrement est autorisée exclusivement par Action Événements et les locataires des maisonnettes. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boisson émis par la Régie.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

4) Foyers extérieurs

Pendant l'événement, des foyers extérieurs (feu dans des barils de métal de type Brasero) sont autorisés. Ces feux seront sous la supervision de l'organisme.

5) Carriole

Des promenades en carriole sont autorisées selon le plan déjà accepté par la Direction de la police.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-1393-DEC BARRAGE ROUTIER / GUIGNOLÉE 2016 / SYNDICAT DES POMPIERS DE LA RIVE-NORD

ATTENDU QUE le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord a déposé une demande visant à tenir un barrage routier le samedi 3 décembre prochain ;

ATTENDU QUE le Syndicat des pompiers, depuis plusieurs années, effectue dans le cadre de la Guignolée une collecte de dons afin de soutenir les organismes venant en aide aux personnes démunies. Pour 2016, les endroits suivants ont été identifiés :

- IGA La Plaine, des Seigneurs, La Pinière et Terrebonne-Ouest
- Canadian Tire Terrebonne
- Matério La Plaine
- Walmart Lachenaie (en attente de confirmation)

ATTENDU QUE cette collecte devrait rapporter approximativement 15 000 \$ qui seront redistribués aux différents comités d'aide présents sur notre territoire ;

ATTENDU QUE le Syndicat des pompiers, historiquement, était également présent au Costco dans le secteur Lachenaie. Depuis l'an passé, une décision de Costco fait en sorte qu'il n'y a plus de sollicitation corporative sur les lieux de cette entreprise. La collecte du Costco était la plus lucrative (4 000 \$ à 5 000 \$) ;

ATTENDU QUE le Syndicat des pompiers, afin de remédier à cette perte et maximiser la collecte, souhaite tenir un barrage routier sur la montée des Pionniers près de l'entrée menant au Costco ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise une dérogation au règlement 151 encadrant la tenue des barrages routiers et permette au Syndicat des pompiers de la Rive-Nord de tenir un barrage routier comme demandé.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2016-1394-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17 h 15.

Président

Secrétaire